



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 75467

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le poids des cartables des élèves français. Bien qu'une circulaire ministérielle d'octobre 1995 « normalise » le poids du cartable à 10 % de celui d'un écolier et que Ségolène Royal, alors ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, ait transmis, en 1997, aux responsables d'établissements scolaires un certain nombre de recommandations allant dans le même sens, les souffrances des écoliers, collégiens et autres lycéens sont toujours aussi réelles et toujours d'actualité. Il semble que les enseignants soient peu concernés par ce problème, en continuant à imposer des listes de fournitures toujours nombreuses et lourdes (gros cahiers, livres, dictionnaire...). Or plusieurs études récentes (C.H.U. de Grenoble, Inserm...) ont démontré que le rapport poids du cartable/poids de l'enfant représentait de 5 à 32 %. Dans le pire des cas, un enfant de 6e pesant dans les 37 kg est contraint de porter quotidiennement une charge de 12 kg. Tout ceci peut provoquer, chez les adolescents, des rachialgies (douleurs liées à la colonne vertébrale), qui sont de plus en plus fréquentes, les jeunes filles offrant une plus grande prévalence à ce mal. Les conséquences sont graves, scolioses (courbure latérale de la colonne vertébrale), début de dégénérescence discale ou troubles de croissance rachidienne pouvant apparaître à terme. Il ressort aussi de ces études que le port du cartable à la main et le port sur l'épaule sont plus destructeurs que le classique port sur le dos. Pourtant des solutions existent et des études ont été menées par le ministère. Il lui demande quels sont les résultats de ces études et quelles sont les décisions à prendre pour enfin réduire de façon raisonnable le poids des cartables.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75467

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1962